

AARAN RESTAURANT

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 55 Rue d'Auge, 14000 CAEN
945 337 004 RCS CAEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{er} août 2026**

Les associés de la Société AARAN RESTAURANT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

- Monsieur Abdiwali MOHAMED HASEN, titulaire de 2970 actions en pleine propriété,
- Madame Halimo MOHAMED HASEN, titulaire de 30 actions en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 3 000 actions sur les 3 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Halimo MOHAMED HASEN, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Abdiwali MOHAMED HASEN est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A. H. M.

H M H

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Halimo MOHAMED HASEN de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

Monsieur Abdiwali MOHAMED HASEN
Né à Mogadiscio (Somalie) le 10 juillet 1980
De nationalité somalienne
Demeurant 31 Rue Montcalm Porte 18, 14000 CAEN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Abdiwali MOHAMED HASEN déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'existe aucune incompatibilité ou interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice des fonctions de Président.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Halimo MOHAMED HASEN



Abdiwali MOHAMED HASEN

*Bon pour acceptation des
Fonctions de Président*

